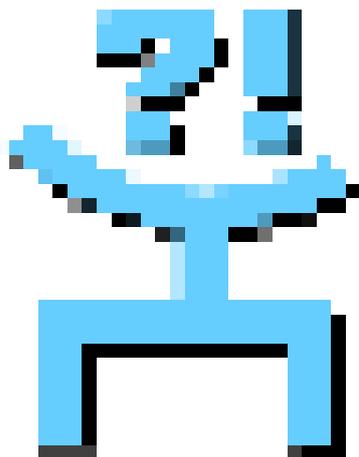


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3835>



CAAS du 16 février 2011

- SNES académique de Dijon - Informations professionnelles - Action sociale -



Date de mise en ligne : samedi 5 mars 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

QUESTION DE MOTS

La CAAS (commission académique d'action sociale) a eu lieu mercredi 16 février. Il s'agit d'une instance chargée de l'action sociale pour l'académie et qui s'intéressent aux PIM (prestations interministérielles), aux ASIA (actions sociales d'initiative académique) et aux secours (budget attribué a chaque département et géré dans le cadre des CDAS, commissions départementales d'action sociale).

A ce jour, un budget de 800 000 euros est affecté pour l'ensemble de la région. Si, pour l'administration, ce budget est en hausse par rapport à celui de 2010, vos représentants FSU ont fait remarquer, étude des chiffres à l'appui, qu'il était inférieur à la dépense réelle réalisée en 2010.

En ce qui concerne les budgets accordés au CDAS, les clés de répartitions ont été conservées. La CAAS d'octobre permettra une redistribution, si nécessaire, entre les 4 départements.

En ce qui concerne les ASIA, le QFA (quotient familial académique) a été augmenté pour toutes les aides à 1800 euros et la priorité a été donnée à l'aide à la scolarité pour les enfants.

De plus, il a été décidé de mener une réflexion sur l'aide aux frais engagés pour raisons professionnelles, souvent refusée, et d'instaurer en compensation une aide au logement provisoire que beaucoup de collègues sont obligés de prendre du fait de l'éloignement entre leur logement familial et leur lieu d'exercice. Une prochaine CAAS, en mai, devrait prendre des décisions sur ce dossier.

Comme chaque année, nous vous recommandons donc de prendre le temps de vérifier vos éventuels droits à l'action sociale.

Pour les délégués FSU en CAAS.

Nadine Caubet